

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Exploitation de polyculture élevage lait sur la commune principale de l'AIOT 7 Rue du Château 62910 Moringhem.

La référence de votre dossier est A-3-N07WLDIV68 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/12/2023 à 14h59 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **42937865600012**

Raison sociale **MESMACQUE ETIENNE**

Forme juridique **Entrepreneur individuel**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

7 RUE DU CHATEAU

62910 MORINGHEM

Signataire

Qualité : **exploitant agricole**

Référent

Fonction : **exploitant agricole**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Exploitation de polyculture élevage lait**

Description des activités :

Elevage de 49 vaches laitières et les génisses soumis au RSD sur la commune de Moringhem. Pour l'approvisionnement en paille du troupeau (vaches, génisses et veau) un stockage sur le site est nécessaire afin de garantir à l'abri de la paille de qualité. Ce stockage sera réalisé à l'arrière du site. Aujourd'hui la fumière non couverte sera remplacée par une fumière couverte complétée par un stockage de paille. La nouvelle construction de 44 m par 23 m pour une hauteur en faitière de

9,50 m. Le stockage paille occupera une surface de 24 m x 23 m soit 552 m2. Le volume stocké sera de 1500 m3 correspondant au besoin du troupeau de 49 vaches laitières et la suite.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **7 Rue du Château 62910 Moringhem**

X : 638686

Y : 7075102

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
		Dépôts de			stockage de paille

1530	1530-2	papiers, cartons ou analogues	Volume présent 1500 m3	DC	pour un élevage soumis au RSD
------	--------	----------------------------------	---------------------------	----	--

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'ensemble des déchets spécifiques à l'exploitation sont traités par les filières spécifiques. Cadavres via équarrissage ATEMAX ; produits vétérinaire via le vétérinaire en charge du suivi sanitaire de l'élevage ; déchets spécifiques d'élevage soit collecte ADIVALOR (bâches, ficelles, bidons vides) soit collectes sélectives de reprise par les fournisseurs (produits lessiviels de laiterie). Les déchets non dangereux peuvent être évacués par la collecte des ordures ménagères.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **poche souple de 80 m3 à l'entrée du site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

En complément de la réserve à incendie, présence d'extincteurs à proximité des lieux "à risque" et notamment l'armoire électrique de raccordement en salle de traite. Pour limiter les risques, le stockage de matériel a été différencié de celui de la paille.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)